



Oiseau Club de Saran

BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE 2019

Tarifs : gratuit -14 ans, 14 à 18 ans : 10€, + 18 ans : 30€*, +10€ par numéros de d'éleveur supplémentaires

Titre <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle	Quels oiseaux élevez-vous ? :
Nom :
Prénom :
Prénom conjoint(e) :
Adresse :
Code postal :	Quels sujets voulez-vous aborder en réunion ? :
Ville :
Tel fixe :
Tel portable :
Email :

* Prix pour toute la famille hors numéro d'éleveur supplémentaire

Ce document, une fois complété, est à envoyer à l'adresse suivante accompagné du chèque de cotisation à l'ordre de « O.C.S. »:

OISEAU CLUB SARAN
94 rue de Guignegault
45800 SAINT JEAN DE BRAYE

Extrait du règlement intérieur

Chaque adhérent s'engage :

- à assister aux réunions mensuelles. Une convocation lui sera adressée 8 jours avant cette réunion.
- à aider lors des expositions (montage - démontage et pendant l'exposition).
- à ne pas critiquer les autres adhérents.
- à acquitter annuellement sa cotisation.

Chaque membre du Bureau s'engage :

- à parrainer les nouveaux adhérents en les conseillant sur la marche à suivre dans leur élevage. En leur rendant visite si nécessaire et en leur facilitant les contacts au sein du Club.
- à participer aux réunions du Bureau, en cas d'empêchement, il préviendra le Président ou le Secrétaire.

La qualité de membre de l'OISEAU CLUB de SARAN se perd par :

- la démission,
- le décès,
- la radiation prononcée par le bureau,
- non paiement de la cotisation au 1^{er} Février.

Cotisation :

Le montant de la cotisation devra être payé avant l'Assemblée Générale. Les Sociétaires sont invités à acquitter le montant de la cotisation à compter du 1^{er} Septembre.

Toute adhésion enregistrée à partir du 1^{er} Septembre comptera pour l'année à venir.

Pour l'année 2018 la cotisation est fixée à :

Adulte : 30,00€
Famille (1 seul numéro de souche): 30,00€
Enfant + 14 ans à 18 ans : 10,00€
Supplément par numéro de souche : 10,00€
Enfant - 14 ans : Gratuit